

The Chairman: Why can't they make a smaller house if that's what you need?

Mr. McKenzie: They won't. I don't know. They won't do that.

The Chairman: That's one of the comments we've had from several groups, that CMHC operates from downtown Ottawa, Toronto, Regina, or wherever. They don't operate from where the homes are actually needed. As a result, there's a lack of communication with the people who actually need the homes.

• 1825

You said that people who had been living in INAC homes who were given the opportunity to live in CMHC homes don't like the high rent; they wish the rent was lower. Doesn't that still leave you with a problem where somebody is living in an INAC home as opposed to someone living in a CMHC home, somebody not paying rent, somebody else paying rent, and they are saying, what goes on here, or is the larger home something they are willing to pay extra for?

Mr. McKenzie: No. They don't see that there are some who don't want a CMHC house.

Mr. Cameron: With regard to the CMHC units built on reserves, there are lots of questions and concerns from the chiefs of the province with regard to treaty rights being infringed. It always comes back to that, for some reason. According to the chiefs of the province, they say housing is a treaty right; as soon as we get CMHC involved, that infringes on our treaty rights, as we start paying for housing and we're not supposed to.

The Chairman: That is one of the problems, and it becomes varying shades of grey. Maybe from the point of view of the chiefs it is totally black and white, which I can understand.

A CMHC home is a subsidized home, to a degree, and the rent goes back to the Crown, not to the band. As long as the money does not stay within the band it constitutes paying for housing, which the chiefs maintain they shouldn't have to do in the first place. So then someone will ask why we are accessing CMHC homes. I guess the answer is that it's better than nothing at all, or the limited amount you get from INAC.

With respect to the rent, and this came about near the end of our tour, if the rent were somehow considered to be an option to purchase the home, would that be an easier pill to swallow?

Mr. Norman Charles (Councillor, Stanley Mission Band): Something like leasing a house and then lease to buy?

The Chairman: Yes.

Mr. Charles: That's an option I'm sure someone has looked at.

The Chairman: On the other hand, Ernie, I don't suppose the chiefs would be in favour of that either.

Le président: Pourquoi ne peuvent-ils pas prévoir des maisons plus petites si c'est cela dont vous avez besoin?

M. McKenzie: Ils refusent de le faire, ce que j'ai du mal à comprendre.

Le président: D'après les commentaires de plusieurs groupes que nous avons entendus, la SCHL dicte ce qu'il faut faire d'Ottawa, de Toronto, de Regina, ou de telle ou telle autre grande ville. Elle ne prend pas ses décisions là où les maisons sont en fait construites. Le résultat, c'est un manque de communication avec les personnes qui vont occuper ces maisons.

Vous avez dit que les personnes qui avaient habité dans des maisons de AINC et à qui on a donné la possibilité de déménager dans des maisons de la SCHL n'aiment pas payer un loyer aussi élevé. De plus, il existe une différence entre la personne habitant dans une maison de AINC et celle qui habite dans une maison de la SCHL, puisque l'une ne paie pas de loyer et que l'autre en paie un. Est-ce que les gens ne se posent pas des questions à ce sujet? Ou peut-être le fait d'habiter dans une maison plus grande justifie-t-il cette différence de traitement?

M. McKenzie: Non. Les bureaucrates ne se rendent pas compte que certaines personnes ne veulent pas habiter dans une maison de la SCHL.

M. Cameron: En ce qui concerne les maisons de la SCHL construites dans les réserves, elles suscitent beaucoup de questions de la part des chefs de la province, qui estiment que les droits issus des traités sont violés. Pour une raison ou une autre, c'est au coeur du problème. Les chefs de la province estiment que le logement est un droit qui a été consenti par traité. Or, si l'on doit payer pour le logement, comme dans le cas des maisons de la SCHL, cela va à l'encontre des droits qui nous ont été consentis par traités.

Le président: C'est un des problèmes de la zone grise, mais peut-être, pour les chefs, s'agit-il d'un problème en noir et blanc, ce que je peux comprendre.

Une maison de la SCHL est une maison subventionnée dans une certaine mesure. Le loyer est payé à la Couronne, et non pas à la bande. Tant que cet argent ne retourne pas à la bande, il s'agit donc d'un paiement qui, de l'avis des chefs, ne devrait pas être fait. La question est donc celle de savoir pourquoi il existe des maisons de la SCHL. Je suppose que c'est parce que c'est mieux que rien, ou que c'est mieux que le peu que vous recevez de AINC.

En ce qui concerne le loyer, s'il servait en fait à acheter la maison, serait-ce plus facile à accepter? Il en a été question à la fin de notre visite.

M. Norman Charles (conseiller, bande de Stanley Mission): Comme une option d'achat?

Le président: Oui.

M. Charles: Je suis sûr que quelqu'un a étudié cette question.

Le président: Mais je ne suis pas sûr que les chefs seraient en faveur de cela non plus, Ernie.